

Dans cette édition

Bénévole à l'honneur! _____ 1

Alliaire officinale : une menace pour nos forêts! _____ 2

Nouveau regard sur la Zone GIRE L'Assomption _____ 4

Combattez le vert par le vert _____ 5

Suivi de revégétalisation : les constats de 2014 _____ 6

Villes et villages à la Rescouse _____ 8

Le Conservé EAU

Bénévole à l'honneur!

Depuis la création de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA) en 1983, reconnu comme organisme de bassin versant (OBV) en 2006 par le gouvernement du Québec, les bénévoles ont su donner leur temps et mettre à profit leur expertise afin de soutenir l'organisme dans la mise en œuvre de sa mission fondamentale, la gestion intégrée de l'eau de la Zone de gestion intégrée des ressources en eau L'Assomption. Certains d'entre eux s'impliquent auprès de l'OBV CARA depuis plusieurs années et pour souligner leur engagement, un processus de reconnaissance a été mis en place pour saluer ces administrateurs émérites.

L'OBV CARA remercie monsieur Jean Burton pour ses 5 ans d'implication!



De gauche à droite: Messieurs Jean-Louis Cadieux, président, et Jean Burton, administrateur

Comme le soulignait monsieur Jean-Louis Cadieux, président de l'OBV CARA, « ces administrateurs qui fêteront leurs 5 ans d'implication en 2014-2015 sont des acteurs inestimables dans cet important défi, pour la santé de nos lacs et cours d'eau ».

Dans le cadre de ce processus, monsieur Jean Burton de l'Association des résidents du lac Stevens s'est vu honoré pour ces 5 années d'engagement. Détenteur d'un doctorat en sciences biologiques de l'Université de Montréal, M. Burton possède une vaste expérience dans le domaine de l'environnement en tant que conseiller et planificateur scientifique. Ce dernier s'est particulièrement démarqué par son implication soutenue dans le comité Enviro_Lac et tout récemment dans le comité Plan directeur de l'eau (PDE)

Son engagement est hautement apprécié au sein de l'équipe!



Comment distinguer l'alliaire officinale des autres plantes?



Originnaire de l'Europe, l'alliaire officinale est une plante qui croît autant dans les endroits ensoleillés qu'ombragés. C'est une bisannuelle qui produit des graines à sa seconde année de vie. Il peut être difficile d'identifier l'alliaire officinale parmi les autres plantes environnantes puisque certaines d'entre elles, dont la violette, présentent la même forme de feuilles. Afin de mieux vous orienter dans l'identification de cette plante, voici quelques éléments à repérer en fonction de son stade de croissance.

Première année

- Petites feuilles en forme de rein ou de cœur;
- Feuilles persistantes toute l'année, même pendant l'hiver;
- Plant s'élevant de quelques centimètres du sol;
- Odeur d'ail se dégageant des feuilles lorsqu'elles sont écrasées.

Deuxième année

- Atteinte rapide à la maturité au printemps;
- Produit de petites fleurs blanches à quatre pétales;
- Hauteur du plant pouvant varier entre 0,3 et 1,2 m;
- Gousses contenant de petites graines noires et pouvant atteindre près de 6 cm.



Plants d'alliaire officinale lors de la première année.



Plants d'alliaire officinale lors de la deuxième année.

Références:

Anderson, Hayley (2012). Invasive garlic mustard (*Alliaria petiolata*). Best management practices in Ontario. In Ontario Invasive Plant Council. [http://file:///C:/Users/MARKETING/Downloads/OIPC_BM_P_GarlicMustard_June172013_D4%20\(1\).pdf](http://file:///C:/Users/MARKETING/Downloads/OIPC_BM_P_GarlicMustard_June172013_D4%20(1).pdf) (Page consultée le 22 décembre 2014)

Conservation de la nature Canada (CNC) (2013). Alliaire officinale. In CNC, Espèces envahissantes. <http://www.natureconservancy.ca/fr/nos-actions/ressources/especes-envahissantes/alliaire-officinale.html> (Page consultée le 22 décembre 2014).

Ontario's Invading Species Awareness Program (OISAP) (*ibid.*) Garlic mustard. In OISAP, Terrestrial Invasive Plants. <http://www.invadingspecies.com/invaders/plants-terrestrial/garlic-mustard/> (Page consultée le 22 décembre 2014).

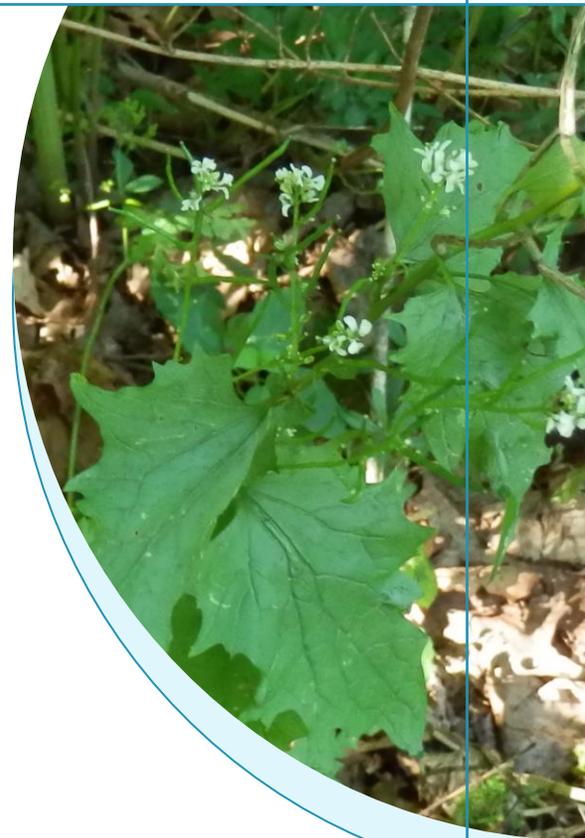
À la fin du mois de juin, il devient beaucoup plus facile d'identifier l'alliaire officinale puisque le haut du plant s'assèche et ne laisse sur place que des tiges sur lesquelles s'accrochent les gousses.

une menace pour nos écosystèmes!

Les impacts de cette plante sur les écosystèmes forestiers

L'alliaire officinale a été importée en Amérique du Nord au cours des années 1800 en tant que plante comestible. Elle est réputée pour sa haute concentration en vitamines A et C (OISAP, *ibid.*). Désignée comme étant une espèce exotique envahissante (EEE) par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques du Québec, l'alliaire officinale génère les mêmes conséquences estimées que toutes autres EEE, dont une perte majeure de biodiversité. L'expansion de cette plante peut occasionner des conséquences drastiques sur un écosystème, telles que la perte d'habitats et d'espèces à statut précaire. Lorsqu'elle est introduite dans un milieu, elle monopolise l'ensemble des nutriments, l'espace disponible ainsi que la lumière. Les chances de survie des plantules d'arbres ou de toute autre plante sont ainsi grandement réduites ce qui laisse présager un changement dans la composition végétale du milieu affecté. Une modification dans la composition végétale peut avoir des répercussions négatives autant au niveau économique qu'écologique. Par exemple, un tel changement peut être onéreux pour les propriétaires d'érablière qui voit leurs effectifs d'érable se réduire d'année en année.

En tant qu'EEE, l'alliaire officinale a le potentiel de transformer un milieu naturel en monoculture. Malgré la détérioration de la biodiversité floristique, l'alliaire constitue-t-elle une option alimentaire pour la faune? Il a été répertorié que l'alliaire officinale ne constitue pas une source de nourriture substantielle pour la faune environnante (OISAP, *ibid.*). De plus, la plante produit du cyanure ce qui désintéresse la faune de cette dernière (CNC, 2013). Sa présence dans un milieu naturel laisse présager que la faune désertera progressivement le milieu pour un autre qui répond mieux à ses besoins. Autrement dit, il y a perte d'habitats fauniques suite à l'introduction de l'alliaire officinale, si aucun effort n'est mis en place pour freiner son invasion.



Le saviez-vous?

L'alliaire officinale peut doubler sa superficie tous les quatre ans. Il a été estimé que les colonies denses peuvent produire plus de 60 000 graines au mètre carré (OISAP, *ibid.*).

De plus, une graine dans le sol a un pouvoir de germination pouvant atteindre 30 ans (OISAP, *ibid.*).

Nouveau regard sur la Zone GIRE L'Assomption

Un aperçu du Plan directeur de l'eau de l'OBV CARA

La notion de vision partagée prend tout son sens dans le contexte où la mise en place progressive de la gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant reste un défi collectif où tous les acteurs s'impliquent, individuellement et collectivement, dans l'atteinte d'un même objectif. Pour ce faire, les membres du conseil d'administration de l'OBV CARA, dans un exercice de priorisation des enjeux du territoire de la Zone GIRE L'Assomption, ont retenu six enjeux :

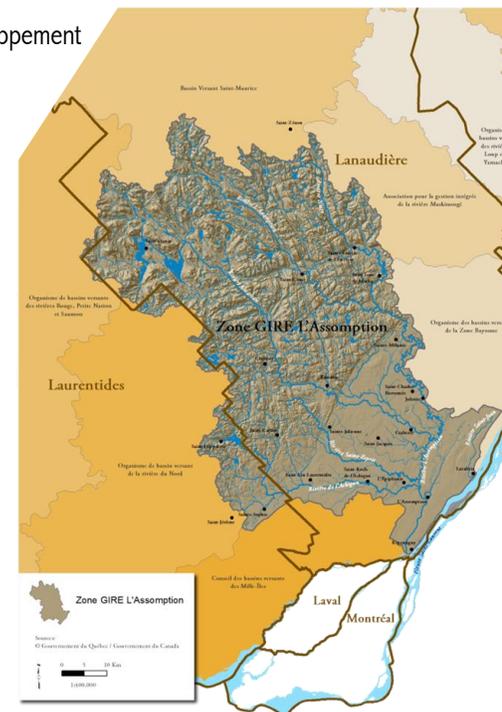
- L'aménagement du territoire et le développement;
- L'approvisionnement en eau potable et sa protection;
- La protection et la conservation des écosystèmes aquatiques et riverains;
- La santé, la sécurité publique et la gestion des inondations par bassin versant;
- Le récréotourisme lié à l'eau;
- La sensibilisation et l'éducation.

Les cinq orientations pour la mise en œuvre...

- La gouvernance de l'eau
- L'arrimage du schéma d'aménagement et de développement des MRC avec le PDE Zone GIRE L'Assomption
- L'harmonisation avec les PDE des zones contiguës
- *Relevez le défi... Parrain'EAU*
- *Plongez dans votre lac!*

Quelques faits sur la biodiversité de la Zone GIRE L'Assomption...

- Trois domaines bioclimatiques recoupent la Zone : érablière à caryer cordiforme, érablière à tilleul et érablière à bouleau jaune ;
- 47 % des forêts sont situées en terres publiques alors que 53 % sont de tenure privée ;
- Le couvert forestier se compose ainsi : feuillus (45,9 %), mixtes (45,3 %) et résineux (8,8 %) ;
- Les activités de prélèvements fauniques se répartissent sur le territoire selon : 4 zones de chasse, 6 unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF) et 3 zones de pêche ;
- 45 espèces floristiques et 31 espèces fauniques sont en situation précaire sur le territoire ;
- Les principales menaces pour la biodiversité sont : la perte, la modification et la fragmentation d'habitat, la dégradation de la qualité de l'environnement et enfin les espèces exotiques envahissantes.



*Vers une gestion responsable,
pour une utilisation durable des ressources
en eau du territoire !*

Combattez le vert par le vert

Les actions à venir pour l'année 2015...

L'année 2015 s'annonce chargée en activités de sensibilisation et revégétalisation de rives dans la Zone de gestion intégrée des ressources en eau L'Assomption. Pour le second volet du projet *Combattez le vert par le vert* initié par la CARA et subventionné par le programme *Alimenter le changement* de Shell, sept bandes riveraines modèles seront aménagées sur le territoire, ce qui permettra d'atteindre l'objectif initial de revégétaliser 10 rives en deux ans.

Au cours de l'été 2014, trois bandes riveraines ont été aménagées au sein des Lac Bleu à Saint-Hippolyte, Lac Siesta à Saint-Calixte et Lac Noir à Saint-Jean-de-Matha. Les sept autres lacs ciblés pour l'aménagement d'une rive modèle seront sélectionnées en fonction d'un système de pointage découlant de critères spécifiques au cours de l'hiver 2015. Ces critères prennent en compte différents aspects, dont :

- Le nombre d'épisodes de cyanobactéries entre 2008 et 2012 reconnu par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques;
- L'accessibilité publique;
- L'état de la rive;
- La volonté des riverains à conserver une bande riveraine conforme à la Politique de protection des bandes riveraines, du littoral et des plaines inondables.
- Etc...

Les rives revégétalisées s'inspireront de l'un des 5 thèmes développées par la CARA : l'Envolée, le Bouclier faunique, la Paresseuse, le Garde-manger et la Parfaite vision. Pour chaque thématique, plusieurs espèces de végétaux seront mises en valeur. Au travers de ces dernières, certaines plantes seront implantées pour leur qualité, entre autres, de captation du phosphore et de diminution de l'érosion. Tous les végétaux implantés dans la bande riveraine seront indigènes afin de promouvoir notre patrimoine naturel. De plus, ces espèces sont adaptées au climat du Québec et ne nécessite pas d'utilisation d'engrais.

Vous êtes propriétaire riverain et vous êtes intéressé par le projet *Combattez le vert par le vert* ?

Vérifiez dans la liste ci-joint si votre lac est possiblement ciblé dans les actions. Si c'est le cas, ou si votre lac a été reconnu en cyanobactéries entre 2008 et 2012 mais qu'il ne figure pas dans la liste et vous êtes intéressé par le projet, n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations :

environnement@cara.qc.ca

Municipalités et lacs priorisés pour le projet *Combattez le vert par le vert* en 2015

- | | |
|----------------------------|-----------------------------|
| ➤ Chertsey | Lac Brûlé ou Lac Grenier |
| ➤ Notre-Dame-de-la-Merci | Lac Ouareau |
| ➤ Rawdon | Lac Régent |
| ➤ Saint-Alphonse-Rodriguez | Lac Vert |
| ➤ Saint-Donat | Lac Beauchamp ou Lac Croche |
| ➤ Sainte-Béatrix | Lac Saint-Tropez |



Suivi de revégétalisation :

Le projet initial de revégétalisation

En 2007, le gouvernement du Québec s'est doté d'un *Plan d'intervention sur les algues bleu-vert* pour répondre à la problématique de cyanobactéries dans certains lacs de la province. Selon les actions entreprises dans le Plan, un financement était accordé aux organismes de bassin versant pour leur permettre de mettre en place des actions favorisant la réduction d'apports de nutriments vers les lacs les plus touchés par les cyanobactéries.

Lors de la première année du mandat, la CARA a développé et lancé un projet de revégétalisation pour aider les riverains à restituer le cachet naturel de leur rive. Environ une centaine de propriétaires avaient participé à cette première phase du projet, pour un total de plus de 7 000 m² de revégétalisation réparti sur 12 lacs du territoire du bassin versant de la rivière L'Assomption. Un suivi du projet a été réalisé en 2009 afin d'évaluer la croissance des végétaux et la volonté des riverains à améliorer davantage leur bande riveraine ou à la conserver pour les années futures. Au total, 58 propriétés disposées sur 10 des 12 lacs ont été visités. Les conclusions découlant de ce premier suivi ont révélé qu'en général le taux de survie des plants est de 80%, mais que seulement 10% des riverains rencontrés ont démontré une bonne compréhension du principe de revégétalisation et du retour de la rive à l'état naturelle.

Pour évaluer la pérennité de la végétation riveraine observée en 2009, l'équipe de la CARA a effectué un second suivi à l'été 2014. Des 58 rives suivies, 47 d'entre elles ont été visités à nouveau et sur ce nombre, trois propriétés ont changé de propriétaires depuis la première visite. Les conclusions émises suite à ce second suivi ont été relativement positives ce qui est encourageant pour la santé de lacs.



Les constats de 2014

Les constats de l'état des rives en 2014

Les riverains rencontrés, au cours du suivi 2014, ont démontré une volonté de préserver la qualité de leur lac en fournissant un effort de revégétalisation de leur rive. Hormis certains cas de terrain moins propice à l'implantation des végétaux, tel que la présence d'une rive sablonneuse ou rocailleuse, les propriétés riveraines arboraient généralement une bande de végétation. Les rives revégétalisées sur une largeur de 5 mètres sont fréquentes dans les municipalités de Saint-Donat et Notre-Dame-de-la-Merci. Certaines bandes riveraines s'étendent même jusqu'à 10 mètres de profondeur. Dans les municipalités de Chertsey et Saint-Hippolyte, les constats sont légèrement différents. Les bandes de végétation couvrent en moyenne entre 2 et 3 mètres. Selon la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, une bande riveraine qui remplit toutes ses fonctions écologiques devrait minimalement avoir une profondeur de 10 mètres (si la pente est $< 30\%$, ou $> 30\%$ avec moins de 5 mètres de talus) ou de 15 mètres (si la pente est $> 30\%$ avec plus de 5 mètres de talus). Hors, selon les observations, force est de constater que la compréhension du rôle d'une bande riveraine s'est résumée au simple fait d'avoir revégétalisé une parcelle de leur rive, sans créer de véritable écran de protection au lac.

L'autre conclusion découlant des observations sur le terrain soulève un manque d'information transmis aux propriétaires quant à ce qui est permis ou non lors de l'entretien de leur bande riveraine. Aussi, une vague de mécontentement s'est fait ressentir chez les riverains quant à la présence d'embarcations à moteur, lesquels seraient responsables, en partie, de la perte de végétaux dans les premières lignes de la bande riveraine.

Bon nombre de propriétaires comprennent l'importance d'une bande riveraine pour préserver la beauté et la qualité de leur lac, toutefois ces derniers finissent souvent par admettre ne pas trouver attrayante la bande riveraine qui confère, selon eux, un aspect négligé à leur terrain. L'entretien de ces végétaux est donc très important pour l'esthétique et afin de conserver une vue sur le lac.



Villes et villages à la RESCOUSSE



Évènement de reconnaissance
soulignant la collaboration entre
le monde municipal et celui de l'environnement
pour la protection des espèces en péril

Cocktail dinatoire
Vendredi le 20 mars 2015 à 18h00
Pavillon de la rivière, 100, rue Fabre à Joliette

Appel de candidature

5^{ème} édition

Il est encore temps de déposer une candidature pour la 5^{ème} édition de Villes et villages à la Rescoussse. Mais faites vite, la date de clôture des inscriptions est le [30 janvier 2015](#).

Pour obtenir plus d'information, communiquez avec Francine Trépaner à l'adresse suivante :

francine.trepanier@cara.qc.ca

Le formulaire de candidature est disponible sur [le site Internet de la CARA](#).



Suivez-nous dès maintenant via notre toute nouvelle page Facebook [Villes et villages à la Rescoussse](#)

Le Conserv'EAU a été réalisé avec l'appui financier de :



Environnement
Canada

Environment
Canada



Fondation de la faune du Québec

Publié par



PRATIQUES DE GESTION
RESPONSABLE D'ÉVÉNEMENTS
CERTIFIÉES PAR LE

Organisme de
bassin versant

Zone de gestion intégrée
des ressources en eau
L'Assomption

Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption 100, rue Fabre, Joliette (Qc) J6E 9E3
(450) 755-1651 • (450) 755-1653 • info@cara.qc.ca • www.cara.qc.ca